



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 13436

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les conclusions du rapport 2007 des Assises de la jeunesse, plus particulièrement sur la mobilité des jeunes et les moyens devant être mis en place pour favoriser celle-ci. Ainsi, face aux difficultés financières mais aussi aux barrières psychologiques qui rendent la mobilité difficile voire impossible, il est nécessaire de développer une politique faisant de la mobilité des jeunes un droit universel et facilitant les échanges européens et internationaux. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures qu'elle entend prendre pour dynamiser davantage cette mobilité, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

Texte de la réponse

La question de la mobilité des jeunes, en particulier pour accéder aux établissements de formation secondaire ou supérieure, ou à l'emploi, est à prendre en compte dans tous ses aspects : d'abord de coût, lorsque des dépenses de déplacement ou d'hébergement sont à engager, mais aussi du point de vue des freins psychologiques parfois à l'oeuvre pour décourager cette mobilité. C'est la raison pour laquelle des mesures d'accompagnement plus personnalisé, pour préparer l'orientation et la mobilité qu'elle impose souvent, sont mises en oeuvre désormais, en impliquant plus fortement les parents : entretiens personnalisés d'orientation pour tous les élèves, auxquels les parents doivent pouvoir participer, information systématique sur les aides disponibles, mais aussi apprentissage des déplacements avec pour chaque élève une journée passée en établissement de formation (lycée ou CFA en 4e, établissement supérieur en 1re), mesure annoncée par le ministre en conseil des ministres le 25 octobre 2007 et actuellement en préparation quant à sa mise en oeuvre. S'agissant de la mobilité européenne, le ministère a mis en place depuis plusieurs années un réseau spécialisé dans l'information à apporter sous toutes ses dimensions, pour favoriser cette mobilité : le réseau des centres ressources Euroguidance (<http://www.euroguidance-france.org>). Quatre centres nationaux (Lille, Strasbourg, Lyon et Marseille) s'appuient, dans chaque académie, sur un centre d'information et d'orientation spécialisé dit « CIO relais Europe » dont la mission est de répondre au plus près du terrain et des acteurs sur toutes les questions posées par cette mobilité : contenu des formations et intégration dans les cursus, mais aussi modalités pratiques et aides diverses.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13436

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8147

Réponse publiée le : 1er avril 2008, page 2866